

GDFWS/2020



Organisation
internationale
du Travail

Le travail décent dans le monde du sport

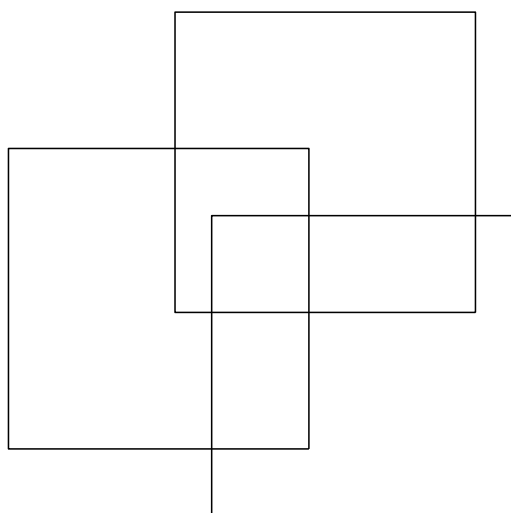


Département
des politiques
sectorielles



Le travail décent dans le monde du sport

**Document d'orientation pour le Forum de dialogue mondial
sur le travail décent dans le monde du sport**
(Genève, 20-22 janvier 2020)



GDFWS/2020

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Département des politiques sectorielles

Le travail décent dans le monde du sport

**Document d'orientation pour le Forum de dialogue mondial
sur le travail décent dans le monde du sport**
(Genève, 20-22 janvier 2020)

Genève, 2019

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, GENÈVE

Copyright © Organisation internationale du Travail 2019

Première édition 2019

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Le travail décent dans le monde du sport, Document d'orientation pour le Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport (Genève, 20-22 janvier 2020), Bureau international du Travail, Département des politiques sectorielles, Genève, BIT, 2019.

ISBN 978-92-2-133974-8 (imprimé)

ISBN 978-92-2-133975-5 (pdf Web)

Egalement disponible en anglais: *Decent work in the world of sport*, Issues paper for discussion at the Global Dialogue Forum on Decent Work in the World of Sport (Geneva, 20-22 January 2020), ISBN 978-92-2-133972-4 (imprimé), ISBN 978-92-2-133973-1 (pdf Web), Genève, 2019; et en espagnol: *El trabajo decente en el mundo del deporte*, Documento temático para el debate en el Foro de diálogo mundial sobre el trabajo decente en el mundo del deporte (Ginebra, 20-22 de enero de 2020), ISBN 978-92-2-133976-2 (imprimé), ISBN 978-92-2-133977-9 (pdf Web), Genève, 2019.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Table des matières

	<i>Page</i>
Remerciements.....	vii
I. Introduction.....	1
II. Champ couvert.....	1
III. La spécificité et l'autonomie du sport.....	2
IV. Principes et droits fondamentaux au travail.....	3
Liberté syndicale et négociation collective.....	3
Travail des enfants.....	6
Travail forcé.....	7
Non-discrimination et égalité de chances et de traitement.....	8
V. Conditions d'emploi.....	14
Relations d'emploi.....	14
Salaires et autres prestations.....	16
Temps de travail.....	18
Sécurité et santé au travail.....	19
VI. Protection sociale.....	23
VII. Développement des compétences.....	24
Doubles carrières.....	26
Emploi après le sport.....	27
VIII. Normes internationales et athlètes.....	28

Remerciements

Le présent document d'orientation a été établi par Oliver Liang et Alexandra Trant sous la supervision générale d'Alette van Leur. Les auteurs remercient les experts extérieurs et leurs collègues de l'ensemble du BIT pour leurs nombreuses contributions.

I. Introduction

1. Le sport est considéré comme une forme importante de loisirs et un moyen de promouvoir la paix, la santé humaine, le développement et le travail décent ¹, et il est pratiqué par des millions d'athlètes amateurs et professionnels dans le monde entier. Depuis le milieu du XX^e siècle, le sport professionnel est devenu une industrie majeure qui fournit un emploi à des millions de personnes liées à ce secteur. Selon une étude de marché récente, la valeur du marché mondial du sport s'élèverait à 614 milliards de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.), sans compter la fabrication d'équipements sportifs ². Ces dernières années, les droits de l'homme et les normes du travail envisagés dans le contexte des événements sportifs, en particulier les méga-événements, ont suscité une attention considérable. Les travaux ont porté pour l'essentiel sur des questions relatives à la construction de sites sportifs, à la fabrication d'équipements sportifs et à l'incidence des événements sportifs sur les communautés locales ³. Dans le même temps, l'attention a aussi été appelée sur les droits de l'homme et les droits du travail des athlètes qui prennent part à des manifestations sportives professionnelles. Le présent document traite de la question spécifique de l'emploi et des conditions de travail des athlètes qui pratiquent un sport au niveau professionnel.

II. Champ couvert

2. Aux fins du présent document, on entend par «athlète professionnel» un athlète qui tire un revenu d'un sport de compétition et dont les activités sont contrôlées par un organisme sportif, comme un club ou une fédération. Cette définition recouvre: *a)* les athlètes dont la seule activité professionnelle est le sport, soit en tant qu'employés, soit en tant que joueurs sous contrat dans des clubs sportifs; et *b)* les athlètes qui peuvent avoir un autre emploi mais qui passent beaucoup de temps à s'entraîner et à participer à des compétitions sportives dont ils tirent un revenu, comme dans certaines disciplines olympiques. Le présent document ne traite pas des cas particuliers des athlètes étudiants ou militaires qui participent à des compétitions dans le cadre de leurs institutions, non plus que des arbitres, des entraîneurs, des bénévoles et autres membres du personnel de soutien. En sont également exclus les athlètes amateurs qui concourent à un niveau purement récréatif.
3. Le présent document porte sur tous les types de sports, à savoir les sports d'équipe et les sports individuels, les sports olympiques et les sports traditionnels (par exemple les sports gaéliques), les sports de combat, ainsi que des catégories spéciales de sports telles que les Jeux paralympiques. Les nouveaux types de sports, tels que les sports électroniques et les sports extrêmes, ne sont pas pris en considération, bien que nombre des tendances recensées dans le présent document se retrouvent également dans ces sports.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): [Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport](#), 2015.

² *BusinessWire*: [«Sports: \\$614 billion global market opportunities & strategies to 2022»](#), 14 mai 2019 (non disponible en français).

³ G. Ryder: [«A world of sport that fully respects human rights»](#), déclaration du Directeur général du BIT à la séance inaugurale du Conseil consultatif du Centre pour le sport et les droits de l'homme, 26 juin 2018 (non disponible en français).

III. La spécificité et l'autonomie du sport

4. Le sport a depuis longtemps une spécificité qui lui a conféré un espace juridique particulier dans les limites du droit civil et du droit du travail. Dans l'Europe du XIX^e siècle, des mouvements démocratiques sont nés en partie de sociétés gymniques qui promouvaient la liberté d'association et d'expression. De fait, dans les milieux sportifs, on entend souvent par «liberté d'association» le droit des associations sportives d'organiser des activités sportives sans qu'il n'y ait d'ingérence de l'Etat. La spécificité du sport est manifeste dans les lois applicables aux athlètes. De nombreuses questions concernant les sportifs, allant des contrats aux règles des compétitions sportives, sont régies par les règles des fédérations sportives qui sont souvent perçues comme fonctionnant en dehors du droit du travail et d'autres législations nationales au nom de l'«exception sportive». De plus en plus souvent, cependant, les athlètes contestent cette exception et cherchent à régler des questions relatives au sport dans le cadre du droit du travail, du droit administratif ou du droit civil, tandis que les tribunaux sont de plus en plus souvent appelés à faire la distinction entre les questions à caractère purement sportif et celles qui relèvent de branches du droit. A cet égard, dans un certain nombre d'arrêts (Walgrave, Donà, Bosman, Meca-Medina, etc.), la Cour européenne de justice a appliqué le droit européen aux règles sportives, en partant du principe que le sport est aussi une activité économique dans laquelle les sportifs sont des acteurs économiques. Le droit du sport est une branche émergente du droit qui tente de se positionner en tant que branche autonome du droit, s'appuyant sur le droit du travail et le droit civil tout en reconnaissant la spécificité du sport ⁴.
5. L'application de la loi dans le domaine du sport passe aussi par des institutions spécifiques. La plupart des instances dirigeantes nationales du sport disposent de leurs propres structures de réglementation et de règlement des différends qui permettent l'adoption de règlements et leur application en interne. Les affaires sportives qui ne relèvent pas de ces instances dirigeantes peuvent être portées devant les tribunaux nationaux ⁵. Certains pays, comme l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande, disposent d'un tribunal national du sport qui statue de manière indépendante sur des différends dans le secteur du sport ⁶. Certains tribunaux internationaux spécifiques au sport ont été créés, tels que la Chambre de règlement des différends de la Fédération internationale de football association (FIFA) ainsi que le Tribunal arbitral du basket-ball.
6. Au niveau régional, la Cour européenne de justice et la Cour européenne des droits de l'homme ont été saisies d'affaires relevant du droit du sport. Au niveau international, le Tribunal arbitral du sport (TAS), qui siège à Lausanne, offre un environnement technique et spécialisé pour connaître de litiges dans le domaine du sport et les trancher. Le Tribunal fédéral suisse fournit l'«assurance-qualité» des procédures du TAS et supervise toute contestation des sentences du TAS au regard du droit suisse ⁷. Le fait de ne pas avoir accès à des mécanismes de règlement des différends et à des voies de recours a été considéré comme un obstacle important à la protection des droits des athlètes. Un certain nombre de

⁴ F. Buy *et al.*: *Droit du sport*, cinquième édition (LGDJ, 2018).

⁵ S. Boyes: «Sports law: Its history and growth and the development of key sources», dans *Legal Information Management*, vol. 12, n° 2 (2012).

⁶ Tribunal du sport de Nouvelle-Zélande: «[About the Sports Tribunal](#)», site Web du tribunal (non disponible en français).

⁷ L. Reilly: «[An introduction to the Court of Arbitration for Sport \(CAS\) & the role of national courts in international sports disputes: An symposium](#)», dans *Journal of Dispute Resolution*, n° 1 (2012) (non disponible en français).

contrats sportifs contiennent des clauses d'«arbitrage forcé» qui empêchent d'avoir un véritable [choix des voies de recours](#), les griefs étant soumis à des organes d'arbitrage spécifiques. Le système du TAS, quant à lui, a été critiqué pour le coût élevé de ses procédures et sa dépendance à l'égard de certaines grandes fédérations sportives pour son financement ⁸.

IV. Principes et droits fondamentaux au travail

Liberté syndicale et négociation collective

7. Avec la professionnalisation du sport, le nombre de syndicats d'athlètes et d'associations de joueurs a connu un essor considérable dans le monde entier ⁹. Dans certaines disciplines sportives comme le football, le cricket et le rugby masculins, ainsi que dans de nombreux sports nationaux aux Etats-Unis, la syndicalisation des athlètes est une pratique établie qui se développe rapidement. L'Association des joueurs de la ligue majeure de baseball existe ainsi depuis plus de cinq décennies. C'est par son intermédiaire que les joueurs de baseball ont négocié leur première convention collective en 1968, puis ont obtenu certains droits fondamentaux au travail, tels que le droit de percevoir un salaire de base et une pension de retraite ainsi que le droit de bénéficier du statut de joueur libre ¹⁰. Les joueurs de baseball ont également utilisé des méthodes d'action collective, comme les arrêts de travail, pour s'assurer des conditions de travail plus favorables. Un grand nombre d'équipes féminines de football, notamment au Danemark, en Irlande et au Nigéria, se sont mises en grève ou ont menacé de le faire pour protester contre le caractère discriminatoire de leurs conditions de travail ¹¹ et, aux Etats-Unis, les ligues sportives nationales recourent depuis longtemps aux arrêts de travail et aux lock-out ¹².
8. Les commissions d'athlètes constituent aussi des instances populaires de défense des intérêts des joueurs. On leur a toutefois reproché de ne pas être un substitut approprié aux syndicats indépendants d'athlètes, car leur structure, leurs procédures et l'influence qu'elles exercent dans leurs disciplines respectives sont souvent déterminées par les règles des fédérations

⁸ A. Rigozzi et F. Robert-Tissot: «[“Consent” in sports arbitration: Its multiple aspects](#)», dans E. Geisinger et E. Tralbaldo-de Mestral (dir. de publication): *Sports Arbitration: A Coach for Other Players?* (Huntington, 2015) (non disponible en français).

⁹ B. Schwab: «[“Celebrate humanity”](#): [Reconciling sport and human rights through athlete activism](#)», dans *Journal of Legal Aspects of Sport* (2018) (non disponible en français).

¹⁰ [FAQ](#) du site Web de l'Association des joueurs de la ligue majeure de baseball (non disponible en français).

¹¹ Think Tank du Parlement européen: «[Gender equality in sport: Getting closer every day](#)», briefing, mars 2019 (non disponible en français).

¹² Cable News Network (CNN): «[Pro sports lockouts and strikes fast facts](#)», site Web de la CNN Library, 21 mai 2019 (non disponible en français).

sportives¹³. Il en va de même des syndicats d'athlètes dans certains pays où la liberté syndicale et la négociation collective se heurtent à des obstacles d'ordre général.

9. En fonction de sa nature, la relation d'emploi peut elle aussi faire obstacle à la syndicalisation et à la reconnaissance effective du droit à la négociation collective. Aux Etats-Unis, les athlètes qui pratiquent les arts martiaux mixtes, sport de combat en expansion rapide, ne peuvent pas se constituer en syndicat car ils sont actuellement considérés comme des travailleurs indépendants et non des salariés du Championnat de combat ultime (UFC), qui est la principale instance organisatrice de leur discipline sportive¹⁴. A l'inverse, le Conseil des relations de travail de la Colombie britannique a statué en 2019 que les joueurs canadiens de rugby à sept sont des salariés et jouissent du droit de négociation collective du fait que l'accord de l'athlète qu'ils ont signé les soumet à la direction et au contrôle de Rugby Canada, en dépit de leur statut d'amateur; cette décision a été frappée d'appel.
10. Compte tenu du large champ d'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, les organes de contrôle de l'OIT et en particulier le Comité de la liberté syndicale du BIT ont considéré que les athlètes professionnels, quels que soient leur type de contrat ou leur situation professionnelle, bénéficient des garanties prévues par ces deux instruments¹⁵.
11. Le dialogue social au sein des disciplines sportives est plus ou moins développé selon le sport et la région. L'absence de statut professionnel, de contrats formels et de syndicats de joueurs peut faire obstacle aux processus de dialogue social. Dans le basket-ball, par exemple, il n'y a pas d'instance dirigeante internationale, et l'Association mondiale des joueurs réunit moins d'une dizaine d'associations et de syndicats de joueurs¹⁶.
12. A l'inverse, le football est le sport d'équipe qui est le plus professionnalisé et le plus organisé à l'échelle internationale, 65 associations nationales de joueurs au total étant officiellement reconnues comme membres de la Fédération internationale des footballeurs professionnels (FIFPro). Cela étant, la répartition géographique de ces associations est déséquilibrée: 31 se trouvent en Europe, 15 dans les Amériques, 12 en Afrique et 7 en Asie ou en Océanie¹⁷. Dans certains pays, le football affiche des taux de syndicalisation plus élevés que d'autres secteurs d'activité, pouvant aller jusqu'à 90 à 100 pour cent¹⁸.
13. Dans de nombreux pays, aucun processus collectif formel ou structuré ne permet aux joueurs de négocier avec les clubs. En Angola et au Costa Rica, chaque footballeur doit négocier individuellement avec les dirigeants de son club. Au Nigéria, il n'y a pas de mécanisme

¹³ L. Thibault *et al.*: «Democratization and governance in international sport: Addressing issues with athlete involvement in organizational policy», dans *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 2, n° 3 (2010).

¹⁴ G. Birren et T. Schmitt: «Mixed martial artists: Challenges to unionization», dans *Marquette Sports Law Review*, vol. 28, n° 1 (non disponible en français).

¹⁵ Comité de la liberté syndicale du BIT: 336^e rapport, mars 2005, cas n° 2347 (Mexique); 344^e rapport, mars 2007, cas n° 2481 (Colombie).

¹⁶ M. Banus: *Background study on challenges and opportunities for decent work in sport* (non publié), 2017.

¹⁷ FIFPro: «Members», site Web de la FIFPro.

¹⁸ Banus, *op. cit.*, 2017.

collectif global de négociation des conditions de travail des footballeurs, même s'il existe une convention collective au sein de la première ligue. Dans certains pays, comme la République islamique d'Iran, il n'y a ni syndicat ni association de footballeurs, si bien que toutes les parties prenantes (joueurs, dirigeants et clubs) agissent indépendamment les unes des autres¹⁹. De son côté, la Fédération des associations de joueurs internationaux de cricket (FICA) a critiqué l'absence d'instances représentatives des joueurs de cricket en Inde et au Pakistan, ainsi que la non-reconnaissance des associations existantes au Bangladesh et à Sri Lanka²⁰.

14. Aux Etats-Unis, les conventions collectives sont courantes au sein des principales ligues sportives, où la syndicalisation est une tradition de longue date. Outre les conditions de travail, ces accords couvrent les transferts, la liberté de circulation et, dans le baseball, le congé de paternité des joueurs. Les processus de négociation collective peuvent être tendus et entraîner un grand nombre d'arrêts de travail sous forme de grèves et de lock-out²¹.
15. Au sein de l'Union européenne (UE) et dans le cadre du dialogue social sectoriel européen, un Comité du dialogue social dans le football a été établi en 2008. Il est présidé par l'Union des associations européennes de football (UEFA), et les joueurs y sont représentés par la FIFPro et les employeurs par l'Association européenne des clubs et l'Association des ligues européennes de football professionnel. Sa principale réalisation a consisté à faire adopter en 2012 un accord autonome concernant les exigences minimales applicables aux contrats types des joueurs. En plus des obligations fondamentales qui incombent aux joueurs et aux clubs, cet accord traite de la question de la lutte contre le dopage et contre le racisme²². Il n'est toutefois pas contraignant et ne concerne pas les Etats membres; sa mise en œuvre est laissée au soin des signataires et des autres parties prenantes, de sorte que les méthodes appliquées à cette fin peuvent différer d'un Etat membre à l'autre²³.
16. Certaines disciplines sportives ont mis en place des cadres de négociation collective à l'échelle mondiale. En novembre 2017, la FIFPro et la FIFA ont noué un accord de coopération qui couvre des questions telles que le règlement des différends, les pratiques abusives, les transferts de joueurs et le respect des droits de l'homme reconnus au niveau international. Toujours en novembre 2017, World Rugby et l'Association internationale des joueurs de rugby ont conclu un nouveau mémorandum d'accord, qui instaure une collaboration sur des questions comme la santé et le calendrier des compétitions.

¹⁹ Banus, *op. cit.*, 2017.

²⁰ Fédération des associations de joueurs internationaux de cricket: *FICA 2016 annual review*, 2017 (non disponible en français).

²¹ D. Pannett: «[Collective bargaining in sport: Challenges and benefits](#)», dans *UCL Journal of Law and Jurisprudence*, vol. 4, n° 1 (2015) (non disponible en français).

²² B. Keller: «The regulation of professional football at the European Union level: Towards supranational employment relations in the football industry?», dans M. Barry *et al.* (dir. de publication), *Research Handbook of Employment Relations in Sport* (Edward Elgar Publishing, 2016) (non disponible en français).

²³ A. Cattaneo: «[Social Dialogue and the regulatory power of governing bodies](#)», dans *The International Sports Law Journal*, vol. 17, n°s 3 et 4 (non disponible en français).

Travail des enfants

17. La pratique d'une activité sportive est reconnue pour ses nombreux effets positifs sur les enfants, notamment leur investissement accru dans l'apprentissage et l'acquisition de compétences²⁴. Cela étant, dans le monde du sport professionnel, les enfants peuvent se trouver exposés au risque d'être contraints au travail. Des écoles de sport non réglementées ont ainsi fait l'objet de contrôles parce qu'elles avaient soumis des enfants à des programmes d'entraînement intensif dans la perspective de gagner de l'argent en les envoyant dans des clubs professionnels. Dans un cas, plusieurs mineurs de pays d'Afrique de l'Ouest ont été envoyés dans une école de football non enregistrée en République démocratique populaire lao, et certains, âgés de 14 ou 15 ans, ont même joué des matchs de la ligue²⁵. Certains enfants ont été forcés de signer avec cette école des contrats pour une durée allant jusqu'à six ans, mais n'ont jamais été payés ni logés correctement²⁶. Des écoles de football auraient aussi été utilisées pour contourner les règles de transfert entre les clubs imposées par la FIFA. L'un des cas rapportés concerne une école de sport qui a acheté un club professionnel en Europe pour permettre à ses jeunes joueurs d'acquérir de l'expérience «à un haut niveau»²⁷. Pareilles pratiques peuvent déboucher sur des abus, les joueurs ayant rarement leur mot à dire au sujet de leur carrière et de l'endroit où ils seront envoyés une fois qu'ils quittent l'école²⁸.
18. Selon certains rapports, des garçons donnent la priorité au sport plutôt qu'à l'éducation pour être admis au sein des écoles de la Ligue majeure de baseball des Etats-Unis, en Amérique centrale, alors que seuls 3 à 5 pour cent des joueurs parviennent à intégrer les ligues professionnelles²⁹. Certaines écoles financées par des équipes de la Ligue majeure de baseball ont donc redoublé d'efforts pour que leurs joueurs reçoivent un enseignement approprié et formel, afin de leur assurer une transition en douceur vers l'emploi ou la poursuite d'études s'ils ne signent pas avec un club professionnel³⁰. L'informalité est aussi un sujet de préoccupation, car des travaux de recherche ont montré qu'environ un quart des

²⁴ Barça Foundation et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF): *Getting into the game: Understanding the evidence for child-focused sport for development: Report Summary*, 2019 (non disponible en français).

²⁵ British Broadcasting Corporation (BBC): «Underage African footballers “trafficked” to Laos», rubrique «Africa Sport» du site Web de la BBC, 21 juillet 2015 (non disponible en français).

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Organisation des Nations Unies (ONU): *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant*, Conseil des droits de l'homme, 40^e session, Genève, 25 fév.-22 mars 2019.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ A. Wasch: «Children left behind: The effect of Major League Baseball on education in the Dominican Republic», dans *University of Texas Review of Entertainment & Sports Law*, vol. 11, n^o 1.

³⁰ *Ibid.*

footballeurs professionnels âgés de moins de 18 ans n'ont pas de contrat écrit en bonne et due forme ³¹.

19. Même si elle est rare, la traite des enfants athlètes est attestée. L'OIT s'est employée avec succès à faire interdire l'utilisation d'enfants comme jockeys dans les courses de chameaux qui non seulement était dangereuse, mais impliquait aussi souvent la traite et l'exploitation sexuelle de jeunes garçons ³². De son côté, la FIFA a interdit les transferts internationaux de footballeurs âgés de moins de 18 ans, mais des critiques ont dénoncé le recours fréquent à des exceptions pour contourner cette interdiction. Plusieurs clubs de football ont été sanctionnés pour l'avoir purement et simplement ignorée ³³. Dans la majorité des cas, les victimes de la traite dans le monde du football seraient des mineurs ³⁴.
20. La FIFA, le Comité international olympique (CIO), la Fédération des Jeux du Commonwealth et plusieurs fédérations sportives se sont dotés de directives spécifiques concernant les enfants dans le monde du sport professionnel. Dans le même ordre d'idées, l'Association mondiale des joueurs a adopté une déclaration sur la protection des droits des enfants athlètes, en partant du principe qu'un enfant est un enfant avant d'être un athlète ³⁵. Comme l'a toutefois relevé la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, les divers codes de conduite et de déontologie reflètent des approches différentes et n'emploient pas une terminologie normalisée ³⁶.

Travail forcé

21. Les transferts internationaux d'athlètes et les «transferts d'allégeance», qui consistent pour les athlètes à changer de nationalité ou à en acquérir une nouvelle afin de concourir pour une autre équipe, posent la question du travail forcé. Selon une enquête conjointe menée par plusieurs médias internationaux, plusieurs athlètes qui avaient fait allégeance à un autre pays avant de grandes manifestations sportives ont été systématiquement exploités, empêchés de se déplacer librement et, pour certains d'entre eux, forcés à prendre certains produits ³⁷. Lily Abdullayeva, coureuse éthiopienne qui a transféré son allégeance à l'Azerbaïdjan au milieu

³¹ ONU: [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant](#), *op. cit.*, 2019.

³² Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF: *Protecting Children from Violence in Sport: A review with a focus on industrialized countries*, 2010 (non disponible en français).

³³ ONU: [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant](#), *op. cit.*, 2019.

³⁴ J. Ruggie: *«For the game. For the world»: FIFA & human rights*, Corporate Responsibility Initiative Report No 68 (Harvard Kennedy School, 2016) (non disponible en français).

³⁵ Association mondiale des joueurs/UNI Global Union: *Declaration on Safeguarding the Rights of Child Athletes*, 2017 (non disponible en français).

³⁶ ONU: [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant](#), *op. cit.*, 2019.

³⁷ *The Guardian*: [«Sebastian Coe alarmed by “human trafficking” revelations in athletics»](#), 4 août 2017 (non disponible en français).

des années deux mille, a dit s'être fait dépouiller de ses primes et avoir été amenée par la ruse à prendre des produits dopants. Le coureur de fond kényan Leonard Mucheru, qui a transféré son allégeance à Bahreïn à peu près à la même époque, a affirmé que son passeport avait été confisqué et ses déplacements restreints ³⁸. Plusieurs cas de confiscation de passeports et d'appropriation de revenus par des agents véreux ont aussi été signalés dans le monde du football ³⁹.

22. En conséquence, en 2017, l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) a suspendu les transferts d'allégeance, avant de les autoriser à nouveau en 2018 en les assujettissant à de nouvelles règles qui instaurent notamment un groupe d'examen chargé de s'assurer de la crédibilité du transfert en question et prévoient que les athlètes doivent jouir dans leur nouveau pays de l'ensemble des droits reconnus aux citoyens et ne peuvent pas effectuer un tel transfert avant l'âge de 20 ans ⁴⁰.
23. Des questions relatives à la liberté de circulation ont aussi été soulevées en Europe. Dans le célèbre arrêt Bosman, la Cour européenne de justice a estimé que les indemnités réclamées à un club de football désireux de recruter un joueur après l'expiration de son contrat avec un autre club étaient contraires aux principes européens de libre circulation et au droit européen de la concurrence ⁴¹.

Non-discrimination et égalité de chances et de traitement

Discrimination fondée sur le genre

24. Partout dans le monde, les filles et les femmes qui pratiquent un sport sont, en moyenne, moins nombreuses que les garçons et les hommes ⁴². Dans certains pays, l'accès au sport peut être l'objet de restrictions pour les femmes, tandis que, dans le monde entier, le manque général d'installations sportives sûres peut limiter sensiblement les possibilités qu'elles ont de pratiquer un sport à titre professionnel comme à titre récréatif ⁴³. Les femmes sont insuffisamment représentées à tous les postes haut placés au sein du CIO et des instances

³⁸ *The Guardian*: «[“We are treated like sporting slaves”](#): Ethiopian lifts lid on trade in athletes», 3 août 2017 (non disponible en français).

³⁹ *The Telegraph*: «[The dark side of football transfers](#)», 31 déc. 2014 (non disponible en français).

⁴⁰ IAAF: «[IAAF Council makes key decisions in Buenos Aires](#)», communiqué de presse, 27 juillet 2018 (non disponible en français).

⁴¹ R. LeRoux: «How divine is my contract: Reflecting on the enforceability of player/athlete contracts in sport», dans *South African Mercantile Law Journal*, vol. 15, n° 1 (2003).

⁴² K. Fasting *et al.*: *From Helsinki to Gaborone: IWG Progress Report: 2013-2018* (non disponible en français).

⁴³ Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes: *Gender in sport*, 2017 (non disponible en français).

dirigeantes du sport dans le monde, ainsi que parmi les entraîneurs, ce qui a des effets sur l'élaboration des politiques dans le sport ^{44, 45}.

25. A l'inverse, pour ce qui est de la participation, la parité est presque atteinte parmi les athlètes olympiques: les femmes représentaient 45 pour cent des compétiteurs aux Jeux olympiques d'été de 2016 et 41 pour cent aux Jeux olympiques d'hiver de 2018 ^{46, 47}. Dans les Jeux paralympiques, la part d'athlètes féminines n'est pas aussi proche de celle des athlètes masculins, mais elle ne cesse d'augmenter et s'élevait à 38,7 pour cent aux Jeux paralympiques d'été de 2016 ⁴⁸. Hors Jeux olympiques, le nombre de femmes parmi les sportifs professionnels est très variable, mais souvent très inférieur à celui des hommes. A titre d'exemple, dans le cricket, l'élite féminine est très peu nombreuse: elle ne compte que 120 joueuses professionnelles, contre 3 162 joueurs ^{49, 50}.
26. Les écarts de rémunération entre hommes et femmes restent la norme parmi les athlètes professionnels; les salaires, contrats d'endossement et autres sources de revenus diffèrent considérablement, ce qui creuse le fossé entre les deux sexes. Dans le football, le montant total des salaires versés aux joueuses de première division dans sept pays ⁵¹ s'élève à un peu moins de 40,7 millions de dollars E.-U., soit à peu près le salaire que touche à lui seul un joueur de premier plan ⁵². Dans la liste des athlètes les mieux payés établie par le magazine *Forbes* en 2018, les 100 premiers rangs sont tous occupés par des hommes ⁵³. Les revenus générés par les manifestations sportives peuvent aussi varier considérablement selon que des hommes ou des femmes sont en compétition, y compris en raison de politiques de promotion et de développement qui favorisent souvent les sports masculins; des efforts ont toutefois été faits pour remédier à ce problème, et 35 des 44 disciplines sportives qui offrent des primes décernent aujourd'hui des récompenses d'égale valeur aux gagnants et aux gagnantes ⁵⁴. Cette situation peut amener davantage d'athlètes féminines à travailler à temps partiel ou à mener une double carrière pour soutenir leur activité sportive et peut également avoir des

⁴⁴ Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes: *op. cit.* (non disponible en français).

⁴⁵ J. Adireaanse: «Gender Diversity in the Governance of Sport Associations: The Sydney Scoreboard Global Index of Participation», dans *Journal of Business Ethics* (2016, vol. 137), pp. 149 à 160 (non disponible en français).

⁴⁶ CIO: «Feuille d'information: Les femmes dans le mouvement olympique», janv. 2016.

⁴⁷ CIO: «Les femmes aux Jeux olympiques», site Web du CIO (sans date).

⁴⁸ Women's Sport Foundation: *Women in the Olympic and Paralympic Games: An analysis of participation, leadership, and media coverage*, 2017 (non disponible en français).

⁴⁹ FICA: *FICA women's global employment market report & survey 2018* (non disponible en français).

⁵⁰ FICA: *FICA men's professional cricket global employment report 2017* (non disponible en français).

⁵¹ Allemagne, Australie, Etats-Unis, France, Mexique, Royaume-Uni et Suède.

⁵² Think Tank du Parlement européen, *op. cit.*, 2019.

⁵³ *Forbes*: «The World's highest-paid athletes 2018» (non disponible en français).

⁵⁴ BBC: «Prize money in sport: BBC Sport study», rubrique «Sport» du site Web de la BBC, 19 juin 2017 (non disponible en français).

effets à long terme plus importants sur les perspectives socio-économiques qui s'offrent à elles après leur retraite sportive que sur celles ouvertes à leurs homologues masculins.

27. Outre qu'elles perçoivent un salaire moindre, des athlètes féminines ont affirmé être traitées différemment de leurs homologues masculins, notamment ne pas avoir accès à certaines installations et prestations en nature. Des footballeuses de l'équipe nationale de Colombie ont critiqué le traitement moins favorable qui était réservé à leur équipe par rapport à l'équipe masculine⁵⁵. Avant la coupe du monde féminine de 2015, 84 joueuses représentant 13 pays ont intenté une action judiciaire pour sexisme contre l'autorité canadienne du football et la FIFA parce qu'elles étaient opposées à l'utilisation d'une pelouse synthétique, craignant que celle-ci n'accroisse le risque de blessure⁵⁶. L'équipe féminine de football des Etats-Unis a elle aussi saisi la justice récemment contre la Fédération de football des Etats-Unis, pour discrimination fondée sur le genre⁵⁷.
28. De manière générale, la santé sexuelle et procréative a des implications différentes pour les athlètes selon qu'ils sont des hommes ou des femmes, mais ces implications ne sont pas toujours bien documentées. Certaines athlètes ont dit ouvertement que leurs règles ont pour effet d'amoinrir leurs performances et peuvent accroître le risque de blessure⁵⁸. Comme dans d'autres professions, les athlètes peuvent éprouver des difficultés à concilier carrière sportive et maternité. Il n'est pas rare qu'elles subissent des pressions pour préserver leur condition physique durant et après leur grossesse, en plus de leur santé et de leur bien-être. Face à cette réalité, le CIO s'est engagé à mener des travaux de recherche sur la grossesse chez les athlètes⁵⁹. Le plus souvent, les athlètes professionnelles reculent dans les classements durant et après leur grossesse et peuvent en conséquence perdre certains avantages, tels que le bénéfice du classement des têtes de série dans le tennis, qui permet aux joueurs de se voir attribuer de meilleures places dans les tableaux des tournois. En réponse aux critiques que cela suscitait, l'Association des joueuses de tennis (WTA) a introduit dans son règlement de 2019 une nouvelle règle spéciale concernant le classement des têtes de série, applicable aux athlètes qui reviennent de congé de maternité⁶⁰. Des changements similaires ont été opérés pour les mêmes raisons dans la politique en matière de congé de maternité de l'Association des golfeuses professionnelles (LPGA)⁶¹. Autres difficultés financières supplémentaires, plusieurs athlètes féminines ont déclaré que leurs contrats de parrainage avaient été annulés ou suspendus durant leur grossesse, ce qui pousse

⁵⁵ FIFPro: «[Women's football controversy in Colombia](#)», site Web de la FIFPro, 25 fév. 2019 (non disponible en français).

⁵⁶ BBC: «[Women's World Cup legal action over artificial pitches ended](#)», rubrique «Sport» du site Web de la BBC, 21 janv. 2015 (non disponible en français).

⁵⁷ Think Tank du Parlement européen, *op. cit.*, 2019.

⁵⁸ BBC: «[Periods – how do they affect athletes & why are they monitored?](#)», rubrique «Sport» du site Web de la BBC, 21 mai 2019 (non disponible en français).

⁵⁹ CIO: «[Le CIO dirige les discussions sur la grossesse et les athlètes d'élite](#)», site Web du CIO, 2 oct. 2015.

⁶⁰ WTA: «[The 2019 WTA Rulebook will introduce a new special seeding rule for players returning from maternity leave, a modernized attire rule, and the rollout of a 25-second shot clock. WTA Insider recaps the notable rulebook changes](#)», site Web de la WTA, 17 déc. 2018 (non disponible en français).

⁶¹ *Golf Channel*: «[LPGA's new maternity policy to help players balance motherhood and work](#)», site Web de Golf Channel, 17 janv. 2019 (non disponible en français).

encore les athlètes à reprendre le travail rapidement après avoir accouché ⁶². Les congés de paternité sont toujours une rareté dans le monde du sport, malgré quelques cas médiatisés de vedettes qui en ont pris un ⁶³.

29. La participation d'athlètes intersexes ou transgenres aux disciplines sportives où hommes et femmes concourent séparément suscite un débat qui se développe ⁶⁴. Les tests de vérification du sexe sont particulièrement controversés et considérés par certains comme inutiles, discriminatoires et invasifs ⁶⁵. Ces dernières années, l'IAAF a pris des mesures pour instaurer des restrictions applicables aux femmes qui présentent une hyperandrogénie, caractérisée par des taux élevés d'hormones telles que la testostérone. Selon l'IAAF, l'hyperandrogénie confère un avantage déloyal aux athlètes concernées dans certaines disciplines non mixtes, et ces athlètes ne devraient pouvoir concourir contre d'autres femmes qu'à la condition de prendre des médicaments pour faire baisser leurs taux d'hormones ⁶⁶. Cependant, l'IAAF s'est attiré des critiques pour fonder sa position en la matière sur des observations cliniques insuffisantes et des données erronées ⁶⁷, tandis que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, entre autres organismes, a estimé que le fait d'exercer des pressions sur des athlètes pour qu'ils suivent un traitement médical inutile était contraire aux droits de l'homme ⁶⁸. La position de l'IAAF a aussi été contestée par des athlètes devant le TAS ⁶⁹. Jusqu'à présent, celui-ci a donné gain de cause à l'IAAF au motif que, si le règlement était «discriminatoire», une telle discrimination constituait un moyen nécessaire, raisonnable et proportionné d'atteindre le but recherché par l'IAAF, à savoir préserver l'intégrité de l'athlétisme féminin dans le cadre de certaines disciplines ⁷⁰.
30. A cet égard, le CIO a instauré en 2015 de nouvelles règles applicables aux athlètes transgenres, donnant aux athlètes qui effectuent une transition de femme en homme le droit de concourir dans la catégorie masculine sans restriction. Quant à ceux qui effectuent une transition d'homme en femme, le droit de concourir dans la catégorie féminine ne leur est accordé qu'à la condition qu'ils déclarent que leur identité de genre est celle d'une femme

⁶² *Sports Illustrated*: «Athletes speak out against Nike's lack of maternity leave protection, other companies make change», 24 mai 2019 (non disponible en français).

⁶³ BBC: «Athlete blasted for paternity leave», site Web de BBC News, 4 avril 2014 (non disponible en français).

⁶⁴ ONU: Rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, Conseil des droits de l'homme, 32^e session, 13 juin-1^{er} juil. 2016.

⁶⁵ Human Rights Watch: *Revoke Discriminatory Athletics Gender Regulations*, site Web de Human Rights Watch, 26 juil. 2018 (non disponible en français).

⁶⁶ IAAF: «IAAF introduces new eligibility regulations for female classification», site Web de l'IAAF, 26 avril 2018 (non disponible en français).

⁶⁷ R. Pielke *et al.*: «Scientific integrity and the IAAF testosterone regulations», dans *The International Sports Law Journal*, vol. 19, n^{os} 1-2 (2019) (non disponible en français).

⁶⁸ Reuters: «U.N. condemns making women athletes cut testosterone in intersex row», 22 mars 2019 (non disponible en français).

⁶⁹ *The New York Times*: «Caster Semenya will challenge testosterone rule in court», 18 juin 2018 (non disponible en français).

⁷⁰ TAS: *Arbitrage TAS: Caster Semenya, Athletics South Africa (ASA) et l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF): Décision*, communication aux médias, 1^{er} mai 2019.

et qu'ils suivent un traitement visant à faire baisser leurs niveaux d'hormones telles que la testostérone ⁷¹. Le CIO s'emploie également à élaborer de nouvelles directives visant à aider les fédérations internationales à définir pour chaque sport des politiques et règles en matière d'équité, de sécurité, d'inclusion et de non-discrimination.

Violence sexiste

- 31.** Les sportifs professionnels peuvent être vulnérables aux rapports de pouvoir déséquilibrés, tels que ceux entre entraîneurs et athlètes, ainsi qu'à la violence sexiste et aux agressions et actes de harcèlement sexuels visant les enfants et les adultes ⁷². Les filles et les femmes ont dénoncé plus souvent des actes de violence sexuelle ⁷³, mais les garçons qui en sont victimes sont peut-être moins susceptibles de le dire ⁷⁴. Selon un rapport récent de la Commission européenne, entre 2 et 8 pour cent des enfants et des jeunes adultes qui pratiquent un sport ont déjà été agressés sexuellement, et les jeunes athlètes sont particulièrement vulnérables ⁷⁵. Parmi les affaires les plus graves qui ont choqué le monde du sport ces dernières années figure le cas d'un médecin de l'équipe américaine de gymnastique, qui a fait l'objet de centaines d'allégations de violences sexuelles de la part de gymnastes en activité ou à la retraite ⁷⁶.
- 32.** La discrimination et le harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle, réelle ou supposée, dans le monde du sport ont été largement dénoncés par des membres de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes. Au total, 82 pour cent des lesbiennes, gays et bisexuels interrogés dans le cadre d'une étude internationale ont déclaré avoir été témoins ou victimes d'homophobie, y compris de violences ⁷⁷. Un rapport soumis à la Chambre des communes du Royaume-Uni indique que l'homophobie est très répandue dans le football et préconise des changements structurels visant à renforcer l'inclusion des lesbiennes, gays et bisexuels dans le sport, notamment en les mettant davantage en avant et en créant des espaces sûrs ⁷⁸.

⁷¹ CIO: *Réunion de consensus du CIO sur le changement de sexe et l'hyperandrogénisme*, procès-verbal, nov. 2015.

⁷² ONU: *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant*, *op. cit.*, 2019.

⁷³ Commission européenne: *Study on gender-based violence in sport: Final report*, 2016 (non disponible en français).

⁷⁴ Commission européenne: *Expert Group on Good Governance: Recommendations on the protection of young athletes and safeguarding children's rights in sport: Final document*, 2016 (non disponible en français).

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ ONU: *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant*, *op. cit.*, 2019.

⁷⁷ E. Denison et A. Kitchen: *Out on the Fields: The First International Study on Homophobia in Sport*, 2016 (non disponible en français).

⁷⁸ Royaume-Uni: *Homophobia in Sport*, House of Commons Culture, Media and Sport Committee, Seventh Report of Session 2016-17 (non disponible en français).

Discrimination raciale

33. Le racisme reste un problème dans le sport, où les joueurs sont susceptibles de subir des violences de la part de leurs coéquipiers, des spectateurs ou d'autres personnes. Ce problème se pose de manière particulièrement aiguë dans les sports d'équipe, mais n'épargne pas pour autant les sports individuels, notamment le tennis et le golf⁷⁹. Le football européen a été le théâtre d'une série d'actes racistes très médiatisés perpétrés contre des footballeurs d'origine africaine ou afro-caribéenne⁸⁰, dont plusieurs au début de l'année 2019. Ces actes ont entraîné des interdictions et d'autres mesures punitives, dont des amendes infligées à des clubs et des injonctions de jouer certains matchs à huis clos⁸¹. En Angleterre et au pays de Galles, l'Association des footballeurs professionnels a organisé un boycottage de 24 heures des réseaux sociaux dans le cadre de la campagne #Enough pour protester contre les violences racistes commises par des admirateurs sur ces réseaux⁸².
34. Si de tels cas de violence raciste sont largement dénoncés en Europe, où beaucoup d'organisations s'emploient à les faire connaître, le racisme dans le sport existe partout dans le monde. En conséquence, plusieurs organisations sportives et organismes publics internationaux, régionaux et nationaux, dont l'Union africaine, le Conseil de l'Europe, la Fédération brésilienne de football et la Ligne nationale de hockey, parmi beaucoup d'autres, ont pris des mesures qui visent à combattre le racisme dans le sport et à utiliser celui-ci pour susciter des changements sociaux positifs⁸³.

Handicap

35. Le sport est de plus en plus considéré comme un moyen pour les personnes qui présentent un handicap physique ou intellectuel de mettre en avant leurs accomplissements et leurs capacités⁸⁴. Cela est dû en grande partie à l'engouement suscité par des manifestations sportives internationales comme les Jeux paralympiques, les Jeux olympiques des sourds et les Jeux olympiques spéciaux⁸⁵. Ces manifestations font toutefois aussi ressortir les grandes disparités qui persistent entre athlètes olympiques et athlètes paralympiques. Le Comité international paralympique s'est retrouvé sous pression lorsqu'il a annoncé qu'il devait faire face à une forte réduction du budget des Jeux de 2016 et que pas moins d'une dizaine de pays participants (sur 165) avaient des difficultés à envoyer leurs équipes à Rio en raison de

⁷⁹ ONU: [Lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, Note du Secrétaire général, Assemblée générale, 69^e session, New York, sept. 2014.](#)

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ BBC: [«Montenegro racism: England's Danny Rose "lost for words" after UEFA issue punishment»](#), rubrique «Sport» du site Web de la BBC, 26 avril 2019 (non disponible en français).

⁸² *The Guardian*: [«Premier League players to boycott social media in protest at racist abuse»](#), 18 avril 2019 (non disponible en français).

⁸³ ONU: [Lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, Note du Secrétaire général, op. cit., 2014.](#)

⁸⁴ ONU: [Rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, op. cit., 2016.](#)

⁸⁵ Comité international paralympique: [«Record international audiences for PyeongChang 2018»](#), site Web du Comité international paralympique, 4 juin 2018 (non disponible en français).

la mévente des billets et de la fragilité de l'économie brésilienne ⁸⁶. Un autre problème réside dans les écarts salariaux entre athlètes et para-athlètes. Certains sports n'offrent pas de primes, obligeant les athlètes paralympiques à s'en remettre à des contrats de parrainage ou à travailler à temps partiel pour financer leur activité sportive ⁸⁷. Jusqu'en 2018, les primes versées aux médaillés américains variaient considérablement entre athlètes olympiques et athlètes paralympiques ⁸⁸. De plus, les athlètes handicapés peuvent faire l'objet d'une «double discrimination» et, pour avoir accès au monde du sport, devoir surmonter davantage d'obstacles et satisfaire à davantage de conditions que leurs homologues masculins ⁸⁹.

V. Conditions d'emploi

Relations d'emploi

36. Comme dans toute autre profession, les contrats des joueurs régissant les relations d'emploi entre l'athlète et son employeur visent à assurer au premier une protection, une rémunération et des règles de licenciement adéquates. Dans le sport, le contrat est généralement négocié par le joueur, son agent ou son association de joueurs, l'équipe et le club ou la fédération ⁹⁰. Les contrats à durée déterminée ou précaires ne sont pas rares dans ce secteur et constituent une source de risque pour les athlètes dont le revenu dépend de leur carrière sportive ^{91, 92}. D'après la FIFPro, les joueurs de football d'Europe orientale, d'Afrique et de certains pays d'Amérique latine ont souvent des problèmes de contrat, et jusqu'à 8 pour cent des joueurs n'ont pas passé de contrat écrit avec leur club ⁹³. D'après la FICA, la majorité des joueurs

⁸⁶ BBC: «Rio Paralympics 2016: Games to go ahead with major budget cuts», rubrique «Sport» du site Web de la BBC, 20 août 2016 (non disponible en français).

⁸⁷ *Money*: «“It’s so much money”: Paralympic athletes just scored a major victory for equal pay», site Web Money, 28 sept. 2019 (non disponible en français).

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ International Platform on Sport & Development: *Sport and disability thematic profile*, juin 2009 (non disponible en français).

⁹⁰ B. Keller, «The regulation of professional football at the European Union level: Towards supranational employment relations in the football industry?», dans M. Barry *et al.* (dir. de publication), *op. cit.*, 2016.

⁹¹ Commission européenne: *Lignes directrices de l'UE concernant la double carrière des athlètes: Recommandations pour des mesures en faveur de la double carrière dans le sport de haut niveau*, 2012.

⁹² EU Athletes *et al.*: *An analysis of the working conditions of professional sports players*, 2013 (non disponible en français).

⁹³ FIFPro: *2016 FIFPro global employment report: Working conditions in professional football* (non disponible en français).

de cricket de sexe masculin ont un sentiment de précarité dans leurs relations contractuelles⁹⁴, et un quart des joueuses n'ont même pas de contrat⁹⁵.

37. Dans certains sports, en particulier les sports individuels, les athlètes sont considérés comme des «entrepreneurs indépendants», c'est-à-dire qu'ils sont rémunérés pour participer à des championnats et à des matchs, mais n'ont pas nécessairement droit à la négociation collective ou à des avantages tels que congés payés et protection sociale. C'est le cas des athlètes participant à certains tournois de golf comme de ceux de l'Ultimate Fighting Championship (UFC) et de la World Wrestling Entertainment. Toutefois, les athlètes sous contrat indépendant sont soumis à de nombreux contrôles dans l'exercice de leur profession, portant sur les règlements sportifs, le calendrier des compétitions ou le respect de l'exclusivité contractuelle, ce qui a conduit certains d'entre eux à contester le statut d'entrepreneur indépendant qui leur avait été conféré et à revendiquer celui de salarié^{96, 97, 98}. Comme indiqué plus haut, un nombre croissant d'athlètes parviennent à se faire reconnaître comme salariés pour pouvoir adhérer à un syndicat. De même, Vanessa Sahinovic, une nageuse synchronisée autrichienne qui avait été heurtée par un bus sur un site de compétition, a réussi à faire reconnaître par un tribunal des accidents du travail qu'elle était salariée du Comité national olympique et qu'elle avait droit à une indemnisation⁹⁹.
38. Les règles en matière de résiliation de contrat varient d'un sport à l'autre. Comme pour la plupart des contrats, les parties qui souhaitent obtenir une résiliation anticipée doivent généralement faire la preuve d'une violation des clauses contractuelles. Dans le football, la FIFA considère que les joueurs qui invoquent une «juste cause sportive» peuvent mettre fin à leur contrat en établissant l'existence d'un licenciement implicite de la part du club. Toutefois, ce terme étant d'acceptation assez large, la question peut être laissée à la libre interprétation des tribunaux¹⁰⁰.

⁹⁴ FICA: [FICA men's professional cricket global employment report 2017](#) (non disponible en français).

⁹⁵ FICA: [FICA women's global employment market report and survey 2018](#) (non disponible en français).

⁹⁶ G. Birren et T. Schmitt, *op. cit.*

⁹⁷ V. Salminen: «UFC fighters are taking a beating because they are misclassified as independent contractors: an employee classification would change the fight game for the UFC, its fighters, and MMA», dans *Pace Intellectual Property, Sports & Entertainment Law Forum*, vol. 7, n° 1 (2017) (non disponible en français).

⁹⁸ B. White: «The lasting impact of a professional wrestling career and the need to unionize», dans *Fordham Intellectual Property, Media and Entertainment Law Journal*, 10 avril 2019 (non disponible en français).

⁹⁹ *Causa Sport News*: «“Fall Vanessa Sahinovic”: Verunglückt als Arbeitnehmerin», 24 mai 2017 (non disponible en français).

¹⁰⁰ J. Anderson: «Arbitration, negotiation and contracts in sport», dans M. Barry *et al.* (dir. de publication), *op. cit.*, 2016.

39. Les restrictions à la liberté de circulation des joueurs entre clubs constituent un autre problème d'ordre contractuel, comme en témoignent les clauses de réserve insérées dans les contrats de sportifs professionnels aux Etats-Unis ¹⁰¹. Le plus souvent, les salariés sont libres de chercher du travail ailleurs une fois déliés de leur contrat. Toutefois, dans des sports comme le handball et le rugby, les systèmes de transfert empêchent les joueurs de retrouver leur statut de joueur libre à l'expiration de leur contrat ¹⁰². En Europe, notamment dans le football, ce sont des systèmes d'administration des transferts qui déterminent si des indemnités de transfert doivent être versées quand un joueur change de club. Depuis 1996, en conséquence directe de l'arrêt Bosman (voir paragr. 4 et 22 ci-dessus), les joueurs de plus de 24 ans sont libres de s'engager par contrat sportif, ce qui relève du droit à la liberté de circulation reconnu par l'UE. Au début des années deux mille, la FIFA a élaboré des règles supplémentaires en matière de transfert destinées à accroître la mobilité des joueurs. Cependant, des règles spécifiques comme l'interdiction de résilier un contrat en cours de saison peuvent être source de litiges entre joueurs et clubs ¹⁰³. Certains clubs essaient aussi de s'arroger l'exclusivité des prestations des athlètes en empêchant ceux-ci, par des sanctions, de prendre part à des compétitions indépendantes. En 2017, la Commission européenne a estimé que, par ce genre de pratique, l'Union internationale de patinage (UIP) avait enfreint les règles de l'UE en matière de concurrence et lui a ordonné d'abandonner son système de sanctions et de modifier ses règles en la matière ¹⁰⁴. Dans le monde du sport, la «capacité de contracter» des mineurs peut également poser des problèmes, notamment parce que les sportifs de talent sont souvent repérés très jeunes ¹⁰⁵.

Salaires et autres prestations

40. Pour les athlètes qui ont l'autorisation ou la capacité de tirer un revenu de leurs activités sportives, celui-ci peut provenir de plusieurs sources: salaire fixe, prix en argent, droit à l'image, contrats de parrainage, etc. Aux Etats-Unis, les conventions collectives peuvent garantir un salaire minimum aux joueurs ou leur permettre de négocier des contrats combinant salaire fixe garanti et primes liées aux résultats, comme c'est le cas au sein de la Ligue nationale de football américain (NFL) ¹⁰⁶.
41. Dans le rugby et le cricket et dans certaines ligues sportives des Etats-Unis, le plafonnement des salaires est couramment utilisé pour promouvoir l'égalité entre les équipes et faire en sorte que la compétition reste dynamique. Dans le rugby néo-zélandais, par exemple, le plafonnement des salaires est complété par des mesures de protection supplémentaires, par exemple la souscription d'une assurance-maladie, des avantages complémentaires étant accordés aux joueurs de «super rugby» qui évoluent au niveau provincial en

¹⁰¹ S. Gardiner et R. Welch: «Player trades, free agents and transfer policies in professional sport», dans M. Barry *et al.* (dir. de publication), *op. cit.*, 2016.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ Commission européenne: «Pratiques anticoncurrentielles: les sanctions restrictives infligées aux athlètes par l'Union internationale de patinage enfreignent les règles de l'UE en matière de concurrence», communiqué de presse, 8 déc. 2017.

¹⁰⁵ J. Anderson, «Arbitration, negotiation and contracts in sport», dans M. Barry *et al.* (dir. de publication), *op. cit.*, 2016.

¹⁰⁶ J. Solow et P. von Allmen: «Performance expectations, contracts and job security», dans M. Barry *et al.* (dir. de publication), *op. cit.*, 2016.

Nouvelle-Zélande. Les joueurs de l'équipe nationale des All Blacks ont accès à d'autres sources de revenus ¹⁰⁷. Le contraste est frappant avec certaines ligues européennes de football dans lesquelles les joueurs et les clubs vedettes battent régulièrement des records de dépenses, ce qui conduit à une forte concentration des richesses au niveau des meilleures équipes.

42. En dehors des ligues sportives les plus populaires des régions les plus prospères, les salaires peuvent être une source de tension et de pression pour les athlètes. D'après un rapport publié en 2016 par la FIFPro, le syndicat des joueurs de football, les jeunes joueurs africains signalaient fréquemment des retards dans le versement de leur salaire, problème qui touchait plus de 90 pour cent des athlètes interrogés dans certains pays africains. Au niveau mondial, 21 pour cent des joueurs interrogés gagnaient moins de 300 dollars E.-U. par mois ¹⁰⁸. Dans le cricket, 35 pour cent des joueurs de sexe masculin ont connu des problèmes de salaire non versé ¹⁰⁹. Selon une autre étude réalisée en Europe et portant sur quatre sports, de nombreux joueurs ont déclaré que leur salaire est parfois ou toujours versé en retard, et que les moyens d'obtenir réparation rapidement sont rares ¹¹⁰. Pour toutes ces raisons, de nombreux joueurs occupent un deuxième emploi pour compléter leur rémunération en tant que sportifs ¹¹¹.
43. Les athlètes peuvent trouver d'autres sources de revenus en exploitant pour leur propre compte leur droit à l'image et en passant des contrats de parrainage. Le droit à l'image est généralement défini comme un droit privé dans les contrats de travail et les contrats commerciaux des athlètes et de leurs clubs ou sociétés sportives ¹¹². Cependant, le droit du sport ne régleme nte pas le droit à l'image, et la législation applicable varie d'un pays à l'autre. Il y a souvent conflit entre le droit à l'image collectif et le droit à l'image individuel, en particulier dans les sports d'équipe. La FIFA a donc recommandé aux clubs et aux joueurs de convenir de la manière d'exploiter les droits liés à l'image et a suggéré qu'un joueur exploite ses droits lui-même, le club se réservant l'exploitation des droits liés à l'image des joueurs en tant qu'équipe ^{113, 114}. Pour les athlètes au sommet de leur discipline, les contrats de parrainage creusent souvent les écarts de rémunération entre vedettes du sport. Toujours

¹⁰⁷ *Stuff*: «How New Zealand Rugby keeps our best players in country under salary cap», site Web Stuff, 11 sept. 2016 (non disponible en français).

¹⁰⁸ FIFPro: *2016 FIFPro Global employment report: Working conditions in professional football*, *op. cit.* (non disponible en français).

¹⁰⁹ FICA: *FICA men's professional cricket global employment report 2017*, *op. cit.* (non disponible en français).

¹¹⁰ EU Athletes *et al.*: *op. cit.*, 2013.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² C. Pina: *The Role of IP for athletes and image rights* (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 2014) (non disponible en français).

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ FIFA: «Exigences minimales requises pour les contrats de footballeurs professionnels», circulaire n° 1171, 24 nov. 2008.

dans le domaine des contrats de parrainage, l'écart de rémunération entre hommes et femmes constitue une autre source d'inégalités entre les sexes dans le sport ¹¹⁵.

44. Dans le monde de l'olympisme, le recours au parrainage et l'exploitation du droit à l'image suscitent la controverse. Jusqu'en juin 2019, la Règle 40 de la Charte olympique interdisait aux athlètes d'utiliser leur image à des fins publicitaires pendant la période des Jeux, bien que dans la pratique le CIO ait renoncé à appliquer cette règle pour leur permettre de le faire sous certaines conditions ^{116, 117}. En Allemagne, les procès intentés par des sportifs et des fabricants de vêtements de sport ont abouti à la décision d'assouplir les règles applicables aux athlètes allemands ¹¹⁸. En juin 2019, le CIO a annoncé qu'il avait assoupli le texte d'application de la Règle 40 de la Charte olympique en vue des Jeux olympiques de 2020 qui se tiendront à Tokyo ¹¹⁹.

Temps de travail

45. En plus du temps consacré à la compétition proprement dite, les athlètes doivent tenir compte des entraînements, des déplacements et d'autres engagements comme les tournées de promotion. Ceux qui mènent une double carrière ont des contraintes de temps supplémentaires car ils doivent concilier leur vie sportive et leurs autres engagements professionnels ou éducatifs. Dans le rugby féminin, qui compte beaucoup d'athlètes semi-professionnelles et menant une double carrière, nombreuses sont celles qui consacrent leurs congés annuels à l'entraînement et, compte tenu de l'irrégularité des tournois, ne parviennent souvent à honorer leurs contrats qu'au prix d'un sous-entraînement ou au contraire d'un surentraînement ¹²⁰. Quant aux athlètes sous contrat informel ou indépendant, leurs congés payés ne sont pas toujours garantis. Une étude a montré qu'en moyenne seulement 30 pour cent des joueurs de football de sexe masculin dans les Amériques et 27,5 pour cent en Afrique prenaient le nombre minimal de jours de congé annuel auquel ils ont droit ¹²¹. Une étude de 2013 consacrée aux athlètes européens a révélé un soutien massif en faveur de la réglementation par voie de convention collective des normes minimales relatives au temps de travail et à d'autres questions contractuelles ¹²².

¹¹⁵ BBC: [«100 Women: Is the gender pay gap in sport really closing?»](#), rubrique «Information» du site Web de la BBC, 23 oct. 2017 (non disponible en français).

¹¹⁶ CIO: [Charte olympique – Etat en vigueur au 26 juin 2019](#).

¹¹⁷ J. Grady: [«Analyzing Rule 40's restrictions on using athletes in Olympic sponsorship at Rio 2016»](#), dans *The Entertainment and Sports Law Journal*, vol. 15, n° 1 (2017) (non disponible en français).

¹¹⁸ Reuters: [«Olympics: German athletes score advertising win over IOC for Games»](#), 27 fév. 2019 (non disponible en français).

¹¹⁹ CIO: [«Des opportunités commerciales offertes aux participants durant les Jeux olympiques de Tokyo 2020»](#), communiqué de presse, 26 juin 2019.

¹²⁰ International Rugby Players: [Women's survey: Who's playing the game?](#) (sans date) (non disponible en français).

¹²¹ FIFPro: [2016 FIFPro Global Employment Report: Working conditions in professional football](#), *op. cit.* (non disponible en français).

¹²² EU Athletes *et al.*, *op. cit.*, 2013.

-
46. Dans certains sports, comme le football, l'allongement de la saison réduit la durée du congé annuel des joueurs et empiète sur les périodes sans entraînement et les périodes de récupération dont ils ont absolument besoin ¹²³. L'accroissement spectaculaire de la popularité du football européen dans le monde a conduit à la multiplication des tournées internationales en Asie et aux Etats-Unis que les clubs mettent souvent à profit pour améliorer leur visibilité et leurs recettes. Ces tournées se déroulant généralement pendant l'intersaison, période qui dans le passé était habituellement réservée au congé annuel des joueurs, certains dirigeants soutiennent qu'elles pourraient avoir une incidence sur le niveau de forme physique des joueurs ¹²⁴. Pour des raisons analogues, en Angleterre, la Rugby Players Association a critiqué l'allongement de la saison de neuf à dix mois au motif qu'il entraînerait une tension physique et mentale excessive pour les joueurs ¹²⁵. Face à ces protestations, des périodes de repos obligatoires en cours de saison ont été introduites dans le cadre de la modification des règles du rugby de premier niveau pour améliorer le bien-être des joueurs ¹²⁶. Des joueurs de handball et de tennis européens ont émis des critiques analogues au sujet de l'extension des calendriers de matchs ¹²⁷.

Sécurité et santé au travail

47. Compte tenu du niveau élevé de tension physique et de concentration requis dans le sport professionnel, la sécurité et la santé au travail des athlètes revêtent une importance particulière. Le sport étant par définition fondé sur l'effort physique, le risque d'accidents du travail est plus élevé pour les athlètes que pour la plupart des autres travailleurs. De plus, les sportifs qui sont constamment soumis à l'exigence de rester à des niveaux élevés de condition physique et de performance risquent de souffrir de détresse psychologique. La violence, la corruption, la tricherie, le dopage et le crime organisé constituent également des menaces pour la sécurité et la santé au travail des athlètes.
48. Les blessures sont monnaie courante dans le sport professionnel. Aux Jeux olympiques d'été de 2008, 9,6 pour cent des athlètes ont subi une blessure qui les a empêchés dans la moitié des cas de s'entraîner ou de concourir. Aux Jeux olympiques d'hiver de 2010, 11,2 pour cent des athlètes se sont blessés, mais dans 23 pour cent des cas seulement ces blessures les ont empêchés de concourir ou de s'entraîner ¹²⁸.
49. Il importe de distinguer les effets à court terme des blessures de leurs effets à long terme. Alors que certaines lésions mineures peuvent mettre un athlète sur la touche pendant quelques semaines, d'autres blessures peuvent laisser des séquelles à vie, voire provoquer la

¹²³ FIFPro: [«A la limite: La charge de travail au sein de l'élite du football professionnel masculin»](#), site Web de la FIFPro, 2019.

¹²⁴ *The Telegraph*: [«Revealed: The heavy price Premier League clubs pay for lucrative pre-season globetrotting»](#), 1^{er} août 2016 (non disponible en français).

¹²⁵ The Rugby Players Association (RPA): [«RPA statement regarding proposed Premiership season changes»](#), site Web de la RPA, mai 2017 (non disponible en français).

¹²⁶ BBC: [In-season breaks for rugby players to be introduced by RFU](#), rubrique «Sport» du site Web de la BBC, 23 oct. 2018 (non disponible en français).

¹²⁷ *Libération*: [«Dans le hand, toutes les décisions sont prises sans que l'on écoute les joueuses et les joueurs»](#), 3 avril 2019.

¹²⁸ M. Fischetti: [«Leg and head injuries are frequent at the Olympics»](#), dans *Scientific American* (2012), vol. 307, n° 2, p. 92, août 2012 (non disponible en français).

mort. A cet égard, les conséquences des commotions cérébrales sur les pratiquants de sports de contact ont probablement fait l'objet du débat le plus important au cours de la dernière décennie. Dans le rugby à quinze, le nombre de commotions cérébrales augmente chaque année: 17 pour cent des joueurs professionnels ont déclaré un traumatisme de ce type au cours de la saison 2015-16 ¹²⁹. Le plus préoccupant est le risque pour les athlètes de souffrir d'encéphalopathie chronique traumatique (ECT), une maladie neurodégénérative résultant de traumatismes crâniens répétés. L'ECT peut affecter l'humeur et le comportement et conduire à un syndrome démentiel. Un article publié en 2017 a montré que, aux Etats-Unis, sur 111 anciens joueurs de football américain de la NFL, 110 étaient atteints de ce trouble ¹³⁰. D'après les informations de la NFL, l'ECT est également devenue un sujet de préoccupation ces dernières années dans des activités comme les sports de combat, le hockey, le baseball, et même le football (du fait du jeu de tête).

- 50.** La violence peut se manifester de différentes manières dans le sport. Dans certains sports de contact, les adversaires utilisent l'agressivité physique pour augmenter leurs chances de gagner. Dans le hockey sur glace, la violence et les bagarres sur la patinoire sont monnaie courante et souvent considérées comme faisant partie des «charmes» de ce sport. On a découvert que les joueurs de hockey sur glace, tout comme les pratiquants d'autres sports de contact intense, pouvaient être atteints d'ECT ¹³¹. Les supporters, les entraîneurs ou d'autres personnes en position de pouvoir peuvent recourir à la violence pour exercer un contrôle sur les joueurs. Une étude de la FIFPro sur les joueurs de football d'Europe orientale a montré que 11,7 pour cent des personnes interrogées avaient été victimes d'un acte de violence, souvent commis par des spectateurs ¹³². Les cas de menaces de violence contre des joueurs de football ont été particulièrement nombreux dans l'Etat plurinational de Bolivie, en République démocratique du Congo, en Ecosse (Royaume-Uni) et au Zimbabwe ¹³³. Après l'agression de la championne de tennis Monica Seles par un spectateur lors d'une rencontre, la sécurité a été renforcée dans la plupart des grandes compétitions. De nombreuses vedettes du sport féminin ont néanmoins signalé qu'elles continuent de faire face à des menaces de violence et d'être harcelées, et la situation a empiré avec le développement des médias sociaux ¹³⁴.
- 51.** La pression de la concurrence peut causer des dégâts sur le plan aussi bien mental que physique. Les jeunes athlètes prêts à tous les sacrifices pour atteindre le sommet de leur discipline peuvent ressentir une pression psychologique particulièrement intense. Comme l'ont montré des études ayant consisté à suivre des jeunes hommes rejetés par des écoles de football, ceux qui ne parviennent pas à accéder à l'élite risquent de s'enfermer dans

¹²⁹ J. Rafferty *et al.*: «On average, a professional rugby union player is more likely than not to sustain a concussion after 25 matches», dans *British Journal of Sports Medicine*, vol. 53, n° 15 (2018) (non disponible en français).

¹³⁰ J. Mez *et al.*: «Clinicopathological evaluation of chronic traumatic encephalopathy in players of American football», dans *JAMA*, vol. 318, n° 4 (2017) (non disponible en français).

¹³¹ R. Kale: «Stop the violence and play hockey», dans *Canadian Medical Association Journal*, vol. 184, n° 3 (2012) (non disponible en français).

¹³² FIFPro: *FIFPro Black Book: Eastern Europe*, 2012 (non disponible en français).

¹³³ FIFPro: *2016 FIFPro Global Employment Report: Working conditions in professional football*, *op. cit.* (non disponible en français).

¹³⁴ *The New York Times*: «Concerns over personal safety haunt women on tennis tour», 30 juin 2015 (non disponible en français).

l'isolement, de sombrer dans le désespoir et même d'avoir des pensées suicidaires ¹³⁵. Les athlètes professionnels, en particulier de sexe féminin, qui pratiquent un sport imposant des critères bien précis en matière de poids et de silhouette, comme la gymnastique, risquent davantage de développer des troubles alimentaires, notamment l'anorexie mentale ¹³⁶. Comme dans d'autres milieux professionnels, le harcèlement est fréquent dans le sport. Au cours des trois dernières années, l'organisme régissant le sport au Royaume-Uni a examiné de nombreux articles et reportages faisant état de harcèlement dans toute une série de sports, notamment le cyclisme, l'équitation, la paranatation ou le bobsleigh ^{137, 138, 139}. Des informations analogues émanent du monde entier: 15 pour cent des joueurs de football ont été victimes d'actes d'intimidation ou de harcèlement de la part de supporters et de dirigeants et 66,7 pour cent des joueurs égyptiens ont fait savoir que des supporters avaient commis des actes de ce type un jour de match ¹⁴⁰.

52. La tricherie, la criminalité organisée et la corruption sont également considérées comme des risques pour la santé et la sécurité au travail. Le dopage (la prise de substances illégales pour améliorer les performances afin d'augmenter les chances de gagner) est un problème grave dans le monde du sport. Les responsabilités en la matière dépassent souvent le cercle des athlètes: un vaste réseau d'autres acteurs, qui va de l'entraîneur à l'Etat lui-même, est également impliqué. Dans la compétition cycliste du Tour de France, le dopage s'est généralisé et a entraîné la disqualification a posteriori de 9 des 12 vainqueurs du Tour entre 1999 et 2010 ¹⁴¹. Après la mise au jour d'un système de dopage d'Etat, un pays n'a pas été autorisé à participer aux Jeux olympiques ¹⁴². Le dopage n'est pas seulement une question d'intégrité mais aussi de santé. De nombreuses substances destinées à améliorer la performance ont des effets secondaires nocifs et durables sur le bien-être physique et mental

¹³⁵ *The Guardian*: «[“Football’s biggest issue”: the struggle facing boys rejected by academies](#)», 6 oct. 2017 (non disponible en français).

¹³⁶ S. Bratland-Sanda et J. Sundgot-Borgen: «[Eating disorders in athletes: Overview of prevalence, risk factors and recommendations for prevention and treatment](#)», dans *European Journal of Sport Science*, vol. 13, n° 5 (2013) (non disponible en français).

¹³⁷ *The Guardian*: «[British Equestrian Federation could lose £21 m funding after bullying is revealed](#)», 15 mars 2018 (non disponible en français).

¹³⁸ *The Guardian*: «[Para-swimmers bullied and verbally abused in coach’s “climate of fear”](#)», 12 oct. 2017 (non disponible en français).

¹³⁹ BBC: «[UK Sport: Nearly one in three elite GB athletes experienced or saw “unacceptable behaviour”](#)», rubrique «Sport» du site Web de la BBC, 17 mai 2018 (non disponible en français).

¹⁴⁰ FIFPro: *2016 FIFPro Global employment report: Working conditions in professional football*, op. cit. (non disponible en français).

¹⁴¹ W. Andreff: «[Chapter X: The Tour de France: a success story in spite of competitive imbalance and doping](#)», dans D. Van Reeth et D. Larson: *The Economics of Professional Road Cycling* (Springer, 2016) (non disponible en français).

¹⁴² A. Duval: «[The Russian doping scandal at the court of arbitration for sport: lessons for the world anti-doping system](#)», dans *International Sports Law Journal*, vol. 16, n°s 3-4 (2017) (non disponible en français).

des athlètes ¹⁴³. Dans certains cas, des athlètes ont même été dopés à leur insu ou sans leur consentement ¹⁴⁴.

53. C'est pour répondre aux inquiétudes croissantes suscitées par ces problèmes qu'a été créée en 1999 l'Agence mondiale antidopage (AMA), qui a pour mission de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial dans la lutte contre l'utilisation dans le sport de substances visant à améliorer les performances ¹⁴⁵. Si les mesures qu'a prises l'AMA pour combattre le dopage dans le sport ont dans l'ensemble été bien accueillies, il lui a été reproché de n'avoir pas tenu suffisamment compte du point de vue des athlètes, des organisations et des gouvernements pour mener ses récentes réformes, et de manquer d'indépendance ¹⁴⁶. Les athlètes ont critiqué l'obligation qui leur est faite de signaler où ils se trouvent, les sanctions sévères comme les interdictions de compétition et la complexité des voies de recours, qui constituent selon eux des atteintes à leur vie privée et à leur droit à une procédure régulière sans traiter les questions liées à la santé et au sevrage ¹⁴⁷.
54. Parmi les autres formes de corruption qui impliquent généralement des athlètes, on peut citer le trucage sportif, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts, le blanchiment d'argent, les jeux clandestins et l'utilisation abusive d'informations privilégiées ¹⁴⁸. Le trucage de compétitions sportives peut impliquer un réseau composé de criminels, d'athlètes (consentants ou non) et/ou de responsables sportifs – arbitres notamment – qui cherchent à influencer sur le déroulement normal d'un événement sportif pour leur propre profit ¹⁴⁹. Faute de données statistiques cohérentes, il est difficile de mesurer l'ampleur du trucage sportif ¹⁵⁰. Dans le cadre d'une étude menée auprès de 600 athlètes européens et couvrant 13 sports différents, 35 pour cent des personnes interrogées ont dit croire qu'à leur niveau les matchs étaient truqués et 20 pour cent ont dit être au courant qu'un match truqué avait eu lieu au

¹⁴³ H. Pope *et al.*: «Adverse health consequences of performance-enhancing drugs: An Endocrine Society scientific statement», dans *Endocrine Review*, vol. 35, n° 3 (2014) (non disponible en français).

¹⁴⁴ *The Guardian*: «“We are treated like sporting slaves”: Ethiopian lifts lid on trade in athletes», 3 août 2017 (non disponible en français).

¹⁴⁵ AMA: «Nos activités», site Web de l'Agence mondiale antidopage, 2019.

¹⁴⁶ The Sports Integrity Initiative: «WADA denies rejecting World Players Association's reform proposals», site Web de l'initiative, 28 nov. 2018 (non disponible en français).

¹⁴⁷ M. Overbye et U. Wagner: «Experiences, attitudes and trust: an inquiry into elite athletes' perception of the whereabouts reporting system», dans *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 6, n° 3 (2014) (non disponible en français).

¹⁴⁸ Ecorys et A. Manoli: *Mapping of corruption in sport in the EU: A report to the European Commission* (2018, Luxembourg) (non disponible en français); *La corruption dans le sport*, résolution 7/8 de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, 7^e session, Vienne, 6-10 nov. 2017.

¹⁴⁹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et Centre international de la sécurité du sport (ICSS): *Guide de ressources sur les bonnes pratiques pour enquêter sur le trucage sportif*, 2016.

¹⁵⁰ KEA European Affairs: *Match-fixing in sport: A mapping of criminal law provisions in EU 27* (mars 2012) (non disponible en français).

cours de l'année précédant l'étude ¹⁵¹. D'après une entreprise privée qui analyse des données sportives et surveille les indicateurs du respect de l'intégrité des compétitions sportives, les résultats d'environ 4 matchs sur 1 000 sont «suspects» ¹⁵².

55. Au niveau international, différentes initiatives ont été lancées pour lutter contre la corruption dans le sport. Certaines visent à sensibiliser à la fois les services chargés de l'application de la loi et les organisations sportives, par exemple l'atelier INTERPOL/CIO sur la répression du truchage des compétitions; d'autres ont pour objectif d'éradiquer la corruption dans les organisations sportives, notamment en améliorant les capacités d'enquête, par exemple l'initiative multipartite du Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) lancée en 2017 par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Conseil de l'Europe, le CIO et le gouvernement du Royaume-Uni. Outre les mesures juridiques, il convient également de protéger les dénonciateurs et de réduire les incitations à la corruption, en particulier pour les athlètes. Une étude de cas sur le truchage sportif et la corruption au sein de la Ligue de football finlandaise a montré que le risque que ses joueurs acceptent des pots-de-vin diminuerait si on leur assurait un meilleur environnement de travail, notamment des salaires plus attractifs et de bonnes conditions de travail ¹⁵³.

VI. Protection sociale

56. La protection sociale joue un rôle important dans la vie et l'emploi d'un athlète. Les sports professionnels qui offrent des contrats formels à leurs joueurs ont tendance à prévoir pour ceux-ci des prestations pour soins médicaux, maladie et accident ¹⁵⁴. Dans les cas où les athlètes ne sont pas salariés, ils peuvent être responsables de leur protection sociale. De telles questions peuvent aussi être tranchées au moyen de la négociation collective, étant donné que les sports ayant une longue tradition de dialogue social ont permis aux joueurs de négocier pour obtenir de meilleurs régimes de retraite ¹⁵⁵.
57. Cela étant, en raison de l'instabilité ou l'indépendance des contrats, de la précocité de l'âge de la retraite et du risque élevé de blessure, les athlètes sont vulnérables aux chocs du cycle de vie. Ils ont donc besoin de protections et de filets de sécurité plus solides pour assurer leur stabilité financière pendant et après leur carrière sportive. Dans l'UE, la couverture des athlètes varie d'un Etat à l'autre mais, parmi les exemples de bonnes pratiques, on peut citer l'assurance-blessures prévue par l'Etat pour tous les athlètes titulaires d'une licence délivrée

¹⁵¹ *The Economist: Play up, play up: Match-fixing is more common than ever*, 23 sept. 2017 (non disponible en français).

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Ecorys et A. Manoli, *op. cit.*

¹⁵⁴ B. Keller, «The regulation of professional football at the European Union level: Towards supranational employment relations in the football industry?», dans M. Barry *et al.* (dir. de publication), *op. cit.*, 2016.

¹⁵⁵ P. Bouris et R. Gomez: «Power games: understanding the true nature of season-ending labor disputes in Major League Baseball and the National Hockey League», dans M. Barry *et al.* (dir. de publication), *op. cit.*, 2016.

par une association sportive nationale, comme celle qui existe au Luxembourg ¹⁵⁶. Les athlètes sous contrat précaire peuvent également être exposés au risque de manipulation de la part de leur employeur. Le rapport mondial de la FIFPro a montré que les taux de contrats de travail étaient faibles dans plusieurs pays, en particulier en Europe orientale, ce qui limite le droit des joueurs à la protection sociale. Les clubs peuvent aussi utiliser des contrats secondaires pour éviter de financer la sécurité sociale des joueurs. En Tunisie, 55 pour cent des joueurs n’avaient pas de couverture sociale ¹⁵⁷.

58. La protection de la maternité ou de la paternité des athlètes est un problème croissant dans le monde du sport. Plusieurs athlètes féminines ont parlé ouvertement des obstacles qui les empêchent d’avoir des enfants au cours de leur carrière sportive. En plus des difficultés physiques et liées à la compétition (voir paragr. 27 ci-dessus), les athlètes féminines peuvent en particulier se heurter à des difficultés financières lorsqu’elles cherchent à établir un équilibre entre sport et grossesse. Selon une étude axée sur les joueuses de football, seulement 8 pour cent des répondantes avaient reçu une allocation de maternité de leur club ou de leur fédération nationale ^{158, 159}. Une étude sur l’emploi des joueuses de cricket a révélé que les trois quarts des répondantes ne savaient pas exactement comment la question de la grossesse était envisagée dans leur contrat ¹⁶⁰. Comme dans beaucoup d’autres professions, les dispositions relatives au congé de paternité sont toujours en retard par rapport à celles régissant le congé de maternité. La Ligue majeure de baseball est la seule ligue de sport professionnel en Amérique du Nord à offrir un congé de paternité: depuis la convention collective de 2011, elle prévoit un congé de trois jours pour permettre aux joueurs d’assister à la naissance de leur enfant ¹⁶¹.

VII. Développement des compétences

59. Les athlètes connaissent de nombreuses transitions au cours de leur carrière sportive, notamment le passage de la catégorie junior à la catégorie senior/élite, l’équilibre entre deux carrières et finalement la retraite. Le développement des compétences des athlètes est important à la fois dans le contexte de leurs capacités sportives et pour leur garantir une formation scolaire et professionnelle suffisante pour assurer leur employabilité une fois leur carrière sportive terminée. Certains craignent que les athlètes ne compromettent de plus en plus leur développement éducatif et professionnel pour se concentrer sur leurs exigences

¹⁵⁶ Commission européenne: *Lignes directrices de l’UE concernant la double carrière des athlètes: Recommandations pour des mesures en faveur de la double carrière dans le sport de haut niveau*, *op. cit.*, 2012.

¹⁵⁷ FIFPro: *2016 FIFPro Global Employment Report: Working conditions in professional football*, *op. cit.* (non disponible en français).

¹⁵⁸ FIFPro: *2017 FIFPro Global Employment Report: Working conditions in professional women’s football*. (non disponible en français).

¹⁵⁹ L’étude équivalente sur les conditions de travail dans le football masculin ne traite pas du congé de paternité.

¹⁶⁰ FICA: *FICA Women’s Global Employment Market Report and Survey 2018*, (2018) (non disponible en français).

¹⁶¹ Association des joueurs de la ligue majeure de baseball: *2017-2021 Basic Agreement* (non disponible en français).

sportives ¹⁶². Cette situation a suscité des inquiétudes quant au bien-être des jeunes athlètes et à leur droit à l'éducation, en particulier à la fin de leur carrière sportive ¹⁶³. Des groupes sportifs, des gouvernements et d'autres organismes institutionnels ont tenté d'y remédier en élaborant des réponses telles que des programmes d'aide à la carrière, des lignes directrices et des parcours éducatifs ¹⁶⁴.

60. La progression de la catégorie junior à la catégorie senior/élite est souvent considérée comme la transition la plus difficile pour les athlètes en raison du taux élevé d'abandon et du niveau d'engagement requis ¹⁶⁵. Certains jeunes athlètes talentueux rejoignent des écoles de sport d'élite qui offrent à la fois un cursus universitaire et un entraînement sportif. Ces écoles ont des structures diverses et peuvent être privées (par exemple à Singapour) ou faire partie du système d'enseignement public (par exemple en Finlande) ¹⁶⁶ ou encore être coordonnées par l'intermédiaire des gouvernements et des fédérations sportives nationales (par exemple la Premier League du Royaume-Uni). Elles peuvent nécessiter d'importants investissements en temps et en argent, avec des résultats sportifs et scolaires variables. Par exemple, les athlètes des écoles de ski autrichiennes ont remporté 90 pour cent des médailles olympiques d'hiver du pays de 1992 à 2006 ¹⁶⁷. En revanche, 88 pour cent des élèves des écoles françaises de rugby ne bénéficient pas de contrats professionnels ¹⁶⁸. De même, selon une étude portant sur 303 joueurs des écoles de football du Royaume-Uni âgés de 17 et 18 ans, 99 pour cent d'entre eux n'avaient pas de contrat professionnel cinq à six ans plus tard; la même étude a révélé que les joueurs ou leurs clubs n'accordaient pas la priorité à l'éducation et que les athlètes rejetés se retrouvaient souvent avec des compétences insuffisantes pour une carrière non sportive, ce qui provoquait une détresse psychologique ^{169, 170}.

¹⁶² I. Henry: «[Athlete development, athlete rights and athlete welfare: a European Union perspective](#)», dans *International Journal of the History of Sport*, vol. 30, n° 4 (2013) (non disponible en français).

¹⁶³ D. Aquilina: «[A Study of the relationship between elite athletes' educational development and sporting performance](#)», dans *The International Journal of the History of Sport*, *op. cit.*, 2013 (non disponible en français).

¹⁶⁴ N. Stambulova *et al.*: «[ISSP Position stand: Career development and transitions of athletes](#)», dans *International Journal of Sport and Exercise Psychology*, vol. 7, n° 4 (2009) (non disponible en français).

¹⁶⁵ N. Stambulova *et al.*: «[Searching for an optimal balance: Dual career experiences of Swedish adolescent athletes](#)», dans *Psychology of Sport and Exercise*, vol. 21 (2014) (non disponible en français).

¹⁶⁶ S. Radtke et F. Coalter: *Sports schools: An international review: Report to the Scottish Institute of Sport Foundation* (University of Stirling, 2007) (non disponible en français).

¹⁶⁷ R. Way *et al.*: *Sport schools in Canada: The future is here* (Canadian Sport Centre Pacific, 2010) (non disponible en français).

¹⁶⁸ I. Henry, *op. cit.*, 2013.

¹⁶⁹ *The Guardian*: «[“Football's biggest issue”: the struggle facing boys rejected by academies](#)», *op. cit.*, 2017 (non disponible en français).

¹⁷⁰ C. Platts: «[Education and welfare in professional football academies and centres of excellence: A sociological study](#)», thèse de doctorat (University of Chester, 2012) (non disponible en français).

Doubles carrières

61. Pour les athlètes, une double carrière signifie mener leur carrière sportive de front avec la poursuite d'études supérieures ou l'exercice d'un emploi, éventuellement sur une période de quinze à vingt ans ^{171, 172}. Si elle constitue un défi, la double carrière peut présenter des bénéfices pour le développement des compétences des athlètes pendant et après leur carrière sportive ¹⁷³.
62. De nombreux athlètes étudiants concilient leurs aspirations à une carrière sportive professionnelle avec la poursuite d'études supérieures ou d'une formation professionnelle. Une gestion réussie de la double carrière exige de la souplesse et des mesures de facilitation de la part des établissements d'enseignement, comme l'a montré une étude axée sur les athlètes étudiants de quatre pays d'Afrique australe ¹⁷⁴. Dans certains pays, en particulier en Europe, les efforts visant à promouvoir un double parcours professionnel pour les sportifs étudiants se sont intensifiés ¹⁷⁵. Les universités et les Etats facilitent les doubles carrières grâce à des programmes spécialisés, tels que le programme d'études Carrière sportive de haut niveau de l'Université libre de Bruxelles (Belgique) ou le programme Advanced Apprenticeship in Sporting Excellence (apprentissage avancé dans l'excellence sportive) géré par le programme Skills Active en Angleterre ¹⁷⁶.
63. Des défis et des possibilités semblables existent pour les athlètes qui concilient sport et emploi. Dans l'UE, plusieurs pays facilitent la création dans leur secteur public de postes de travail souples destinés aux athlètes ¹⁷⁷. De fait, dans les sports semi-professionnels ou saisonniers, de nombreux athlètes travaillent à plein temps ou à temps partiel parallèlement à leur carrière sportive. Plusieurs athlètes des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2018 faisant partie de l'équipe des Etats-Unis ont été embauchés dans le cadre du programme d'éducation au choix de carrière des athlètes du Comité olympique des Etats-Unis, qui travaille en partenariat avec des employeurs du commerce de détail et d'autres secteurs pour offrir des emplois aux athlètes ¹⁷⁸. Cependant, ces moyens servent souvent à maintenir une

¹⁷¹ C. Ryba *et al.*: «Dual career pathways of transnational athletes», dans *Psychology of Sports and Exercise*, vol. 21 (2015) (non disponible en français).

¹⁷² Commission européenne: *Lignes directrices de l'UE concernant la double carrière des athlètes: Recommandations pour des mesures en faveur de la double carrière dans le sport de haut niveau*, *op. cit.*, 2012.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ T. Tshube et D. L. Feltz: «The relationship between dual-career and post-sport career transition among elite athletes in South Africa, Botswana, Namibia and Zimbabwe», dans *Psychology of Sport and Exercise*, vol. 21 (2015) (non disponible en français).

¹⁷⁵ D. Aquilina, *op. cit.*, 2013.

¹⁷⁶ Commission européenne: *Lignes directrices de l'UE concernant la double carrière des athlètes: Recommandations pour des mesures en faveur de la double carrière dans le sport de haut niveau*, *op. cit.*, 2012.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ Team USA: «How the USOC's ACE Program helped Team USA's best make a living, earn degrees while training for PyeongChang», site Web Team USA, janv. 2018 (non disponible en français).

stabilité financière plutôt qu'à développer de nouvelles compétences ¹⁷⁹. Dans le rugby féminin, 60 pour cent des femmes interrogées qui perçoivent un salaire en tant que joueuses ressentent quand même la nécessité d'avoir un autre emploi pour obtenir un revenu complémentaire ¹⁸⁰. Pour les athlètes semi-professionnels ou exerçant un sport où les rémunérations sont faibles, une double carrière est souvent nécessaire. Dans la Ligue australienne de football (AFL), il existerait une culture de l'acceptation de la double carrière. Pourtant, en raison de la professionnalisation accrue au sein de l'AFL, même les ligues de second niveau exigent de leurs athlètes qu'ils investissent plus de temps dans leur activité sportive ¹⁸¹.

Emploi après le sport

64. La retraite des athlètes et leurs possibilités d'emploi après le sport sont une préoccupation croissante depuis la fin des années quatre-vingt. Il est souvent conseillé aux intéressés de se préparer à l'avance à la fin de leur carrière sportive, car la retraite volontaire facilite beaucoup la transition après le sport professionnel ¹⁸². Les athlètes ayant une double carrière qui prennent leur retraite sont donc souvent avantagés, parce qu'ils ont développé une base de compétences et un réseau professionnel. Les programmes d'aide à la carrière, gérés par les comités olympiques nationaux ou les pouvoirs publics nationaux, apportent un soutien, par exemple en recensant de nouveaux parcours professionnels et des possibilités de formation et d'amélioration des compétences. Au niveau international, les athlètes peuvent faire appel aux services de la plateforme Carrière+ de la Commission des athlètes du CIO. De plus, le CIO, le Comité international paralympique et le groupe Adecco, une société internationale de ressources humaines, ont mis en place un partenariat visant à jumeler des athlètes retraités avec des employeurs ¹⁸³.
65. Après la retraite sportive, l'employabilité des athlètes peut varier. Si les athlètes ne sont pas tous diplômés de l'enseignement supérieur, les athlètes d'élite des universités aux Etats-Unis ont des taux d'emploi similaires à ceux de leurs pairs non sportifs ¹⁸⁴. Des taux d'emploi tout aussi élevés ont été signalés par la Fédération des joueurs professionnels au Royaume-Uni: plus de 80 pour cent des personnes interrogées en 2018 avaient un emploi, étaient des travailleurs indépendants ou avaient pris leur retraite après une seconde carrière ¹⁸⁵. Cependant, plus de 50 pour cent de ces répondants avaient éprouvé des difficultés financières dans les cinq années suivant leur retraite sportive, ce qui en avait conduit certains

¹⁷⁹ Money: J. Calfas: «[The surprising day jobs of winter Olympic athletes](#)», site Web Money, 7 fév. 2018 (non disponible en français).

¹⁸⁰ International Rugby Players, *op. cit.*

¹⁸¹ M. A. Pink, B. E. Lonie et J. E. Saunders: «[The challenges of the semi-professional footballer: A case study of the management of dual career development at a Victorian Football League \(VFL\) club](#)», dans *Psychology of Sport and Exercise*, vol. 35 (2018) (non disponible en français).

¹⁸² N. Stambulova *et al.*: *op. cit.*, 2009 (non disponible en français).

¹⁸³ CIO *et al.*: [site Web du programme mondial pour la carrière des athlètes](#) (non disponible en français).

¹⁸⁴ Gallup: [Understanding life outcomes of former NCAA student-athletes: The Gallup-Purdue Index report](#) (2016) (non disponible en français).

¹⁸⁵ Fédération des joueurs professionnels: «[Initial career transition research findings](#)», 5 fév. 2018 (non disponible en français).

à souffrir de problèmes de santé mentale. Etant donné que les athlètes sont généralement considérés comme ayant acquis au cours de leur carrière sportive de solides compétences transférables, telles que l'esprit de décision et le travail d'équipe, des services et des programmes de carrière à leur intention se sont développés, certains employeurs mettant en place des parcours d'entrée adaptés aux sportifs retraités ^{186, 187}.

VIII. Normes internationales et athlètes

66. Au niveau intergouvernemental, il existe un ensemble restreint mais croissant de normes régionales et internationales concernant les athlètes. Un grand nombre d'entre elles portent sur l'intégrité du sport, notamment le Code d'éthique sportive du Conseil de l'Europe, la Charte européenne du sport, la Convention contre le dopage et la Convention sur la manipulation de compétitions sportives, ainsi que la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport et la Convention internationale contre le dopage dans le sport. La Convention européenne du Conseil de l'Europe sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matchs de football traite pour sa part de la violence dans le sport.
67. L'engagement de l'OIT dans le monde du sport remonte à 1921, lorsque Pierre de Coubertin, fondateur des Jeux olympiques modernes, s'est entretenu avec Albert Thomas, premier Directeur général du BIT, de l'importance du sport pour les loisirs des travailleurs (depuis lors, un certain nombre de normes visant à promouvoir les sports et les installations sportives pour les travailleurs ont été adoptées) ¹⁸⁸. L'OIT s'est également engagée dans la lutte contre le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement en vêtements et équipements sportifs et a promu le sport comme un moyen de promouvoir le développement des compétences et de lutter contre le travail des enfants ¹⁸⁹. En 2018, l'OIT et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo (Tokyo 2020) ont signé un accord pour promouvoir le travail décent dans la préparation et le déroulement des prochains Jeux. Toutefois, à ce jour, l'OIT n'a pas traité spécifiquement des conditions de travail des athlètes.
68. La Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS) est un forum intergouvernemental qui facilite le dialogue pour favoriser une stratégie internationale cohérente dans le domaine du sport. Le Plan d'action de Kazan, adopté par la MINEPS VI en 2017 et élaboré avec des contributions importantes du BIT et des syndicats d'athlètes, comprend une composante politique spécifique qui fait référence à la protection des athlètes et des travailleurs dans son Cadre de suivi des politiques du sport.

¹⁸⁶ *Financial Times*: «Life after sport: What do elite athletes do next?», 6 sept. 2018.

¹⁸⁷ G. di Cola: *Beyond the scoreboard: Youth employment opportunities and skills development in the sports sector* (BIT, 2006) (non disponible en français).

¹⁸⁸ Recommandation (n° 199) sur le travail dans la pêche, 2007; recommandation (n° 196) sur le travail dans la pêche, 2005; recommandation (n° 173) sur le bien-être des gens de mer, 1987; recommandation (n° 138) sur le bien-être des gens de mer, 1970; recommandation (n° 125) sur les conditions d'emploi des adolescents (travaux souterrains), 1965; recommandation (n° 48) sur les conditions de séjour des marins dans les ports, 1936; et recommandation (n° 21) sur l'utilisation des loisirs, 1924.

¹⁸⁹ BIT: «Football resource kit – Using football in child labour elimination and prevention projects», site Web de l'OIT (2014) (non disponible en français).

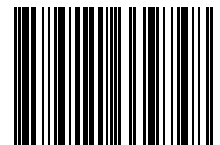
69. Un certain nombre d'initiatives privées ont également porté sur les droits des athlètes. En 2017, la World Players Association, une fédération mondiale de syndicats de sportifs, a publié la Déclaration universelle des droits des joueurs. Selon l'association, cette déclaration est la première à énoncer les droits des joueurs en conformité avec les normes relatives au travail et aux droits de l'homme internationalement reconnues et les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*. Les principes directeurs ont également servi de base au Centre pour le sport et les droits de l'homme, une initiative qui réunit des organisations intergouvernementales, des gouvernements, des organismes sportifs, des athlètes, des hôtes, des parraineurs, des diffuseurs, des représentants de la société civile, des syndicats, des employeurs et leurs associations, et des institutions nationales de défense des droits de l'homme. Les travaux du centre s'inspirent également de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale dans le monde du sport. En octobre 2018, la Déclaration du CIO sur les droits et responsabilités de l'athlète, qui couvre des questions telles que la discrimination, l'esprit sportif, l'éducation, le revenu, la sécurité et la santé, la liberté d'expression et l'équité des procédures ¹⁹⁰, a été adoptée dans le cadre d'un processus dirigé par la Commission des athlètes du CIO. Cette déclaration a cependant fait l'objet de critiques de la part d'associations de joueurs qui lui reprochent d'offrir une protection moindre que les principes établis par d'autres instances dirigeantes sportives et organisations connexes ¹⁹¹.

¹⁹⁰ CIO: [Déclaration sur les droits et responsabilités des athlètes](#) (2018).

¹⁹¹ UNI Global Union: [«Player unions denounce IOC Athletes' Declaration»](#), site Web d'UNI Global Union, 10 oct. 2018 (non disponible en français).

Département des politiques sectorielles
Bureau international du Travail (BIT)
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

ISBN 978-92-2-133974-8



9 789221 339748